

CONSEIL DU 27 FEVRIER 2008

➤ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA CATEGORIE C

A compter du 1^{er} mars 2008, création d'un poste à temps complet d'agent adjoint technique territorial au grade de 2^{ème} classe, échelle 3. Avis favorable du Conseil.

➤ RENOUELEMENT DE CDD

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un CDD concernant le service Ecole, cantine-garderie, arrive à terme au 31 mars 2008. Il propose de renouveler ce CDD pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2006 (fin de l'année scolaire) sur la base de 27 heures hebdomadaires. Avis favorable du Conseil.

➤ AVENANT N°1 AU MARCHE BATIMENT COMMUNAL

Les travaux supplémentaires de carrelage et de raccordement à l'égout et au pluvial pour l'immeuble en réfection place du Mail nécessitent un avenant au lot n°1.

Le montant du marché pour ce lot augmente de 7251,77 €.

Après un avis favorable émis par la commission d'appel d'offres, le Conseil approuve à son tour cet avenant.

➤ AVENANT N°1 AU MARCHE ASSAINISSEMENT ROUTE DE VILLEFRANCHE

Les travaux supplémentaires réalisés pour raccorder 3 maisons de plus nécessitent un avenant au marché pour un montant de 16 454,95 €.

Après un avis favorable émis par la commission d'appel d'offres, le Conseil approuve à son tour cet avenant.

➤ CONVENTION 2008 AVEC L'ASSOCIATION FRANCAS DE SAINT-JUERY

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, pour la période du 2 janvier 2008 au 17 décembre 2008, afin de permettre l'accueil des enfants de Cunac au centre de loisirs.

Il est précisé qu'un état trimestriel de la fréquentation sera réalisé et fera l'objet d'une rencontre avec les représentants de la commune.

Avis favorable du Conseil.

➤ COMPETENCE NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC) DE LA C2A

Constatant que plus de 2% de la population de la C2A n'ont pas accès à l'ADSL et que 10% ont un accès limité, la C2A a approuvé le principe de contribuer à la résorption de ces zones non couvertes ou mal couvertes ; elle a décidé de prendre la compétence facultative NTIC pour pouvoir établir ou exploiter des infrastructures.

Le Conseil approuve cette prise de compétence communautaire.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Cession des terrains PUEL** : l'acte de cession à la commune pour l'euro symbolique a été signé le 13 février dernier. Il concerne les parcelles de voirie de la Résidence du Parc, ainsi qu'un terrain de 1,9632 hectare en contrebas du lotissement de la Canaque, rue du Bourg. Le Conseil remercie les enfants de Monsieur et Madame PUEL qui ont respecté les engagements pris par leurs parents.

→ **Compte rendu du Conseil d'école du 12 février** : le projet d'aménagement de la cour, l'insuffisance des sanitaires ainsi que la mise en œuvre du plan de sécurité ont été évoqués.

→ **Remerciements** : à l'issue de ce dernier Conseil du mandat en cours, Jean-Claude de LAPANOUSE, maire, exprime ses chaleureux remerciements à l'équipe municipale –notamment aux Conseillers qui ne se représentent pas- ainsi qu'aux secrétaires pour le travail accompli tout au long des 7 années écoulées.